

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trente septembre, le Conseil municipal de la commune de **OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **19**
de présents : **18**
de votants : **18**

Étaient présents :

M. et Mmes BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GRANDJEAN Guillaume, GUILLAUME Monique, GULINO Aline, HAJRI Sabrina, MANGIN Marie-Françoise, MANGIN Sébastien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

Étaient absents excusés :

Était absent : M. LEVÉ Damien

Procuration : M. LACOGNATA Alain a donné procuration à M. MANGIN Sébastien

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/09/2025.

Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02/10/2025.

N° 61/2025 : Retrait de la délibération N° 40/2025 du conseil municipal du 24 juin 2025 portant accord de médiation entre la commune Ogy-Montoy-Flanville/SCI Jassie

- VU le Code général des collectivités territoriales ;

Par délibération n°40/2025 du 24 juin 2025, le Conseil municipal a approuvé les termes de l'accord de médiation mettant un terme au différend opposant la SCI Jassie à la commune d'Ogy-Montoy-Flanville, relatif à l'installation d'un distributeur de pizzas sur un terrain communal d'une superficie de 130 m², en prévoyant le versement d'une indemnité d'un montant de 20 000 € à la société Jassie et le paiement de 960 € à la société Global Média Com, en tant que médiatrice.

Il est demandé au conseil municipal de retirer la délibération n° 40/2025 du 24 juin 2025 relative à l'accord de médiation entre la commune d'Ogy-Montoy-Flanville et la SCI Jassie.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal par **18 VOIX POUR**,

- **RETIRE** la délibération N° 40/2025 du Conseil municipal du 24 juin 2025,
- **ANNULE** l'accord de médiation entre la commune d'Ogy-Montoy-Flanville et la SCI Jassie,
- **DEMANDE** à la société Global Média Com le reversement de la somme de 960 € TTC correspondant à la facturation de la médiation entre la commune d'Ogy-Montoy-Flanville et la SCI Jassie,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.



Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 30 septembre 2025

Le Maire,
Eric GULINO